



Déclaration de la Fédération syndicale unitaire

Comité technique de l'académie d'AMIENS du 17 mars 2021

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du comité technique académique,

Permettez-nous tout d'abord de déplorer une fois de plus les choix politiques détruisant notre fonction publique, cette volonté de sabotage qui perdure encore et encore...

Vous convoquez Monsieur Le Recteur des groupes de travail et on pourrait s'en satisfaire, mais les sujets sur lesquels nous sommes appelés à discuter sont parfois à mille lieux de la réalité de nos établissements, car le cadre de nos discussions est lié au sabotage des instances paritaires.

Vous poursuivez, Monsieur Le Recteur, la même politique d'austérité, politique aveugle et sourde aux besoins criants du terrain, aux besoins de nos élèves, emboitant le pas d'une politique ministérielle que nous condamnons fermement.

Nous demandons au gouvernement les moyens humains nécessaires pour affronter la situation épidémique jusqu'à cette fin d'année scolaire, des moyens budgétaires conséquents pour en dépasser les conséquences durant l'année scolaire prochaine. Le budget 2021 n'est pas à la hauteur des défis renforcés par ce contexte.

En effet, les collèges, les lycées généraux et professionnels subissent des suppressions de postes d'enseignants, 81 dans notre académie et la pression des heures supplémentaires devient intenable : 41 ETP en HSA pour compenser la suppression des postes.

C'est vrai dans la filière professionnelle, qui subit l'évolution de la réforme de la voie professionnelle, pour laquelle la généralisation des « Familles de métiers » continue de casser les formations proposées dans nos LP.

En effet, 16 postes sont supprimés dans l'académie dans les lycées professionnels : dans l'Aine, 2 MCS sont constatées, 5 MCS vont impacter nos collègues de l'Oise, également, 5 MCS sont subies par les professeurs de lycée professionnel !

Quelles solutions seront proposées par vos services de ressources humaines pour limiter l'impact de ces MCS sur nos collègues, pour les aider à retrouver un poste qui ne les pénalisera pas ?

De même, comment peut-on parler d'égalités des chances pour tous les élèves concernés ? Une fois de plus, les élèves des communes éloignées, des communes rurales fragilisées et enclavées seront encore pénalisés.

Pour les écoles, les décisions prises en ce moment dans les départements montrent que les moyens attribués ne permettent pas de répondre efficacement aux besoins. Ces décisions dégradent le système éducatif et entament sa capacité à apporter des réponses à la hauteur des besoins de nos élèves.

Vous proposez de gérer la pénurie, par exemple avec l'annonce du groupe de travail sur le redéploiement des postes d'AED. Et pourtant, dans cette crise les AED manquent pour assurer le quotidien de tous les établissements. Bien sûr, nous ne saurions nous satisfaire d'une situation de profondes inégalités territoriales. Mais nous ne saurions accompagner une politique dont la seule ambition consiste à « habiller Pierre en déshabillant Paul ».

C'est ce que vous faites également, dans l'académie, en ce qui concerne l'emploi des missions supports, les emplois administratifs.

Rappelons tout de même ici que le ministère impose la suppression de 3 emplois administratifs pour la rentrée prochaine dans notre académie, dans les établissements scolaires. En effet, pour créer 67 emplois dans certaines académies, il exige la suppression de 67 ETP dans d'autres, dont 3 celle d'AMIENS.

Peu importe la montée en charge de l'école inclusive, de la RH de proximité, de la gestion et de la paye des contractuel.les recruté.es dans les établissements, de la réalisation de nos missions en ces temps de crise : pas de moyens nouveaux !

Cette politique de redéploiement vaut également dans notre académie : vous êtes contraint d'affaiblir les dotations de 9 établissements scolaires pour rendre 3 postes au ministère mais aussi pour renforcer les équipes dans les EPLE en charge de gestion et de la paye... de personnels ! 3 postes également.

On le voit bien, nos missions supports ou administratives sont méprisées par la politique du ministère et ses conséquences pour notre académie. Ces missions sont pourtant essentielles, dans les services et les établissements, au bon fonctionnement de l'éducation nationale, au service du public.

Le plan de relance liée à la crise sanitaire aurait pu au moins justifier l'annulation des mesures ministérielles de suppressions de postes.

Comme nous l'avons fait hier devant le CTA conjoint, nous souhaitons exprimer ici notre opposition forte et déterminée à l'article 32 de l'avant-projet de loi 4D après son passage au Conseil d'Etat fin février visant à instaurer à titre expérimental un pouvoir d'instruction des collectivités territoriales de rattachement sur les adjoint.es gestionnaires de nos EPLE.

Nous estimons que ce projet – s'il devait aboutir – serait de nature à dégrader les conditions de travail de ces personnels, le bon exercice de leurs missions ainsi que le bon fonctionnement des équipes de direction et des établissements.

Nous exigeons donc qu'il soit abandonné et vous demandons d'exprimer au ministre notre position sur le sujet.

La crise a également montré que les moyens doivent être renforcés pour les personnels de santé, sociaux, de vie scolaire, Psy-EN, AESH afin de répondre aux besoins d'accompagnement global des élèves dans la crise et après.

La FSU espère enfin être entendue et demande qu'un rectificatif budgétaire vienne donner les moyens de préparer une année scolaire à la hauteur de ce que seront les besoins des élèves.

Soutenir les entreprises est une nécessité, soutenir leurs salarié.es une obligation et offrir la possibilité à sa jeunesse de réussir ses études et d'embellir l'avenir de toute un pays est un devoir.